

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

31 Août 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente et un août 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean CHEVASSUT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 24/08//2017

Date d'affichage : 24/08/2017

Sont présents : Mesdames et Messieurs Christophe DENIS, Pascal GERMAIN, Vincent RAPET, Jean CHEVASSUT, Virginie LEGER, Ludovic BELIN, Françoise PONNELLE, Gilles ARPAILLANGES, Rémi ROLLIN, Christine GRUERE-DUBREUIL, Mme Sandrine POTHIER-THIELY

Secrétaire de séance : Pascal GERMAIN

oOoOoOoOo

1°) Etude de faisabilité sur le projet de rénovation de la Salle Pavelot

Le Maire rappelle l'évolution de la réflexion menée par les membres du Conseil souhaitant envisager soit une rénovation de la Salle Pavelot soit créer un espace théâtral dans l'enceinte de l'école en partenariat avec la Maison Copeau.

Le Maire précise que la rénovation de l'espace de l'école ne pourra être envisagée que dans l'hypothèse de pouvoir déplacer le péri scolaire sur le site de Savigny les Beaune. Actuellement nous ne disposons pas d'information sur le déroulement des travaux devant être envisagés à Savigny pour pouvoir accueillir l'ensemble des enfants.

Afin d'avancer sur les projets et permettre d'avoir une vision financière sur les coûts des 2 projets, le Maire présente aux membres du Conseil l'étude de faisabilité réalisée par Monsieur BURI, Architecte, concernant la Salle Pavelot. La rénovation de la Salle est présentée sous forme de tranches avec des options à définir.

Le Conseil Municipal :

- Prend acte du projet financier
- Décide de revoir le dossier lorsque la Commune disposera de plus d'éléments financiers sur la suite de l'évolution des écoles de Savigny et sa participation éventuelle pour la construction d'un nouveau site.
- Souhaite avoir l'avis de Monsieur Grinberg, Directeur de la Maison Copeau, sur la faisabilité des 2 projets en raison des subventions sollicitées auprès de la DRAC.

2°) Projet viticole « Sur Forêts » : devis pour étude environnementale

Le Maire rappelle que le projet de plantation « Sur Forêts » concerne une surface de 10 hectares alors que la surface louée préalablement à Monsieur GENELOT était de 12 hectares.

Le Collectif « La Jeannie » a sollicité l'appui de La Ligue pour La Protection des Oiseaux de Côte d'Or afin de contrer le projet auprès de Madame la Préfète. Aussi, Madame la Préfète, en réponse, a fait intervenir les services de la DREAL afin d'imposer à la Commune une étude d'impact préalable.

Faisant suite à la procédure que la Commune doit engager pour maintenir le projet, Le Maire informe les membres du Conseil que plusieurs Cabinets d'Etudes ont été sollicités afin d'obtenir des devis pour la réalisation d'une « Etude d'Impact Environnementale faunistique et floristique » au lieu-dit « Sur Forêts ».

Le Maire précise que Monsieur Pagniez, Chef du pôle service Biodiversité de la DREAL, suivant consultation préalable auprès de son service a émis des recommandations sur l'approche de l'étude et son étendue. Les devis présentés tiennent compte des remarques de la DREAL afin de répondre à l'inventaire souhaité.

Il est précisé qu'à mi parcours de l'étude, les services de la DDT ainsi que de la DREAL effectueront un point sur la première étape de l'étude afin d'émettre des recommandations au besoin sur la poursuite de l'étude.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité absolue des membres présents :

- ⇒ Souhaite engager l'étude d'environnementale « Sur Forêts »
- ⇒ Accepte le devis présenté par Mme Marie BENEVISE, Ingénieur Ecologue, pour un montant de 8 362,50 € suivant l'analyse de 4 saisons avec l'option de demande de dérogation espèces protégées pour un montant de 1 450 €
- ⇒ Souhaite qu'un point soit réalisé en cours d'étude avec les services administratifs afin de connaître la faisabilité du projet

A l'issue de l'étude, le Maire présentera le rapport à Madame la Préfète de Dijon qui validera l'engagement de la Commune dans une démarche de valorisation viticole.

3°) Travaux de réfection de la voirie 2eme tranche : emprunt

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire d'avoir recours à l'emprunt suite au projet de réfection de la voirie 2eme tranche « Rue de Frétille ». Le projet est inscrit au budget 2017.

Le Maire soumet au Conseil les propositions des différents organismes bancaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide retenir la proposition du Crédit Mutuel pour un montant de 100 000 € (cent mille Euros) :

- ⇒ Durée 15 ans
- ⇒ Taux fixe 1,17 %
- ⇒ Remboursement trimestriel
- ⇒ Echéance : 1 819,62 €

Le Maire est autorisé (suivant la délibération du 02/07/2014) à contracter auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel le prêt ainsi qu'à signer les documents nécessaires au dossier.

4°) Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications

Vu l'article L 2122 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 47 du code des postes et télécommunications ;

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 encadrant les redevances pour occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques et fixant les modalités de revalorisation annuelle au 1er janvier de chaque année, pour 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

⇒ Appliquer les tarifs *maxima* prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir :

⇒ **DECIDE de recouvrer la somme de 682,46 € inscrite au compte 70323.**

Type d'implantation	Situation	Tarifs	Redevances
Km artère aérienne	4.200	50,74 €	213,11 €
Km artère en sous sol	12.335	38,05 €	469,35 €
TOTAL			682,46 €

5°) Communauté d'Agglomération de Beaune Côte & Sud : Rapports annuels relatifs aux services publics Assainissement/Eau potable/collecte des ordures ménagères pour l'exercice 2016

- ⇒ Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente au Conseil les rapports annuels des services publics pour l'exercice 2016: Assainissement - Eau potable – Collecte des ordures ménagères
- ⇒ Conformément aux dispositions des articles L 1411-13 et L 1411-14 du code général des Collectivités Territoriale, les Sociétés VEOLIA Eau, SUEZ Environnement, KEOLIS et Maison Bleue ont transmis à la Communauté d'Agglomération les rapports annuels permettant d'apprécier les conditions d'exécutions des services.
- ⇒ Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des données, approuve les rapports pour l'exercice 2016 : Assainissement - Eau potable – Collecte des ordures ménagères

6°) Bail de la chasse : renouvellement

Le Maire informe que le bail de la Société de Chasse, consenti à la Société de Chasse « La Grive » arrive à échéance et qu'il s'avère nécessaire de le renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- Décide de renouveler le bail de la Société de Chasse « La Grive » de Pernand-Vergelesses suivant les mêmes conditions que le bail initial
- Précise que le bail ne sera ni cessible, ni transmissible
- Montant fixé à 265 € suivant une révision annuelle définie dans le bail, payable le 1^{er} novembre de chaque année auprès de la Trésorerie de Beaune
- Autorise le Maire à signer le bail

7°) Divers

• Rentrée scolaire :

Pascal Germain, Président du SIVOS de Savigny & Charlemagne, informe :

- ⇒ Du projet d'informatiser les écoles
- ⇒ Les nouveaux jeux extérieurs sont installés dans la cour de l'école

• Réfection du Terrain de Hand :

Pascal Germain rappelle que suite aux différentes propositions de changement du revêtement du sol du terrain de Hand, **le Club de Hand n'a pas retenu les différentes propositions présentées par les sociétés spécialisées et a souhaité conserver le revêtement actuel en prévoyant uniquement une régénération de l'enrobé.**

Le Club de Hand a réalisé des essais sur des structures différentes avant de valider auprès de la Commune le choix définitif de la rénovation.

• Plateau de Frétille : nuisances sonores et dégradations

Des nuisances provenant du Plateau de Frétille sont signalées régulièrement en mairie. Une information sera distribuée aux habitants afin de signaler les nuisances directement auprès de la gendarmerie en composant le 17. Actuellement des rondes sont déjà effectuées par les services de la gendarmerie à la demande du Maire depuis le début de l'été.

• « Place handicapé »:

Le Maire donne lecture du courrier de Mme Cadiou en date du 22 août 2017 sollicitant la création d'une « place handicapé » ainsi que l'aménagement « d'un bateau » Impasse de la Chaussière pour son mari.

Le Maire prendra un arrêté afin de prévoir un stationnement « handicapé »

Les membres du Conseil ne souhaitent pas donner suite à la demande de travaux pour modifier le trottoir Pour mémoire les obligations qui incombent à la commune en matière de handicap s'imposent dans le cadre d'une modification ou de réfection de la chaussée mais en aucun cas en l'absence de projet de voirie

Fait et délibéré